

LES INEGALITES D'APPLICATION DES DROITS DE L'ENFANT

Ce document reprend les éléments découverts lors de la vidéo pédagogique présenté lors de la deuxième leçon.

Malgré les engagements pris par les différents pays lors de la signature de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, il persiste des **inégalités dans l'accès à ces droits**.

Le travail des enfants

Le droit à la protection inscrit dans la CIDE (art. 19, 22, 32 à 35, 39 et 40) intègre le droit pour les enfants de grandir dans un environnement qui les protège de la maltraitance et de l'exploitation mais aussi du travail.

L'âge minimum pour pouvoir travailler est de 14 à 16 ans en moyenne (16 ans en France).

En dessous de cet âge, le travail des enfants est possible, mais il est encadré par des règles strictes (suivi d'une éducation normale, horaires limitées, etc.). On ne parle pas de « travail » mais d'« occupation économique ».

En France, les cas d'exploitation des enfants peuvent exister mais sont peu fréquents et sévèrement punis par la loi.

D'après un rapport de l'Organisation Internationale du Travail datant de 2017, il y aurait **152 millions d'enfants** qui travaillent dans le monde.

A une autre échelle, il s'agit de 1 enfant sur 10 (de 5ans à 16ans) qui travaillent malgré l'interdiction du travail des enfants.

L'Afrique Subsaharienne est la région la plus touchée avec 21 % des enfants, puis l'Asie Pacifique (9,3 %), l'Amérique Latine (8,8%), le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (8,4%).

Une grande majorité de ces enfants exercent des travaux d'agriculture.

Certains travaillent également dans la rue où ils mendient ou exercent de petits travaux pour subvenir à leurs besoins ou à ceux de leur famille.

Mais beaucoup d'entre eux, 73 millions (près de la moitié des enfants qui travaillent) exerce un travail dangereux pour la santé.

A titre informatif, aujourd'hui le cobalt, composant utilisé pour les batteries électriques (de voiture, de téléphone et autre) est un matériau qui s'extrait uniquement des mines. Les tunnels de celles-ci sont très étroits et ne permettent pas à un adulte de s'y immiscer, d'où un recours aux enfants, plus

petits et fins. Cette pratique expose les enfants et adultes à des risques d'accidents mortels et de graves affections pulmonaires.

4,3 millions sont victimes de travail forcé (esclavage, prostitution, enfants soldats,...), qui sont les cas les plus graves mettant en danger leur vie.

Les causes du travail des enfants peuvent être nombreuses, mais c'est bien souvent la pauvreté qui pousse les enfants, que ce soit de manière volontaire ou forcée, à contribuer à subvenir aux besoins de la famille.

Aussi, l'absence de certificat de naissance pour certains enfants, qui pourrait leur donner une existence légale et les protéger des abus et de l'exploitation, peut aggraver certains cas.

Enfin, le travail des enfants va souvent de pair avec la déscolarisation, fréquente conséquence du travail des enfants.

L'éducation

L'article 28 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) explique que tous les enfants ont le droit à l'éducation, et que l'enseignement primaire doit être obligatoire et surtout gratuit pour tous.

En effet, tous les enfants, qu'importe leur sexe, religion, genre, ethnicité, nationalité, âge... Ont le droit d'aller à l'école pour apprendre à lire, écrire, compter, créer des liens afin de favoriser leur épanouissement. Dans la même logique, l'article 29 explique que l'accès à l'école doit aussi aider à les préparer quant à leur responsabilité dans une société (esprit de compréhension, paix, tolérance, égalité des sexes...) ou encore à favoriser leur épanouissement.

On estime à environ **60 millions** d'enfants, en âge d'aller à l'école primaire, privé de ce droit. (Source : *Unesco Institute for Statistics, année scolaire 2017-2018*).

Plusieurs éléments expliquent ce chiffre :

- **Le manque d'école** : Il existe encore des régions du monde où il n'y a pas d'école. Lorsque les infrastructures existent, elles sont parfois très éloignées des lieux de vie de certains enfants. La route peut être très longue et dangereuse. A l'école devient un vrai défi. (*Le Film « Sur les chemins de l'école » parle de ces difficultés à travers le portrait de plusieurs enfants*)
- **Le manque de moyens financier** : les écoles gratuites sont parfois peu nombreuses ne permettant pas d'accueillir tous les enfants. De fait, les familles qui ont les moyens vont se diriger vers les écoles payantes, mais celles-ci restent hors de prix pour les classes sociales plus basses. Au-delà du coût d'inscription, l'école engendre d'autres frais : fournitures, uniforme (dans certains pays), cantine... Compte tenu de ces éléments, certaines familles vont privilégier l'instruction scolaire à l'un de leur enfant, souvent des garçons au détriment des filles.
- **Le genre** : 63% des adultes analphabètes dans le monde sont des femmes. Cela est dû au manque de scolarisation des filles à l'échelle mondiale. Certains parents n'ont pas eu accès à une scolarisation lors de leur enfance et pour beaucoup ils ne sont pas au courant de ce droit. Egalement, les préjugés et traditions culturelles mettent parfois ce droit à mal en réduisant la place de la fille, et femme, à la gestion du foyer (cuisine, maison etc.)

Et avec l'actualité ?

Dans le contexte actuel de crise sanitaire (covid19), la continuité de l'apprentissage est remise en question dans certaines régions du monde.

L'UNESCO a estimé que **23,8 millions d'enfants, d'adolescents et de jeunes à travers le monde pourraient abandonner ou ne pas avoir accès à l'école l'an prochain**, avec comme raison : l'impact économique de la pandémie.

Parmi eux, ce seraient **11,2 millions de filles et de jeunes femmes** qui seraient touchées.

La guerre

D'après le rapport Save the children de 2018, **360 millions** d'enfants vivent dans un endroit où il y a une guerre, ou une autre situation dangereuse du même type.

C'est 75% de plus que dans les années 90.

En effet, les zones de conflits sont de plus en plus nombreuses sur la planète et les enfants sont les premières victimes.

Les populations civiles sont de plus en plus visées : les écoles, les maternités, les hôpitaux etc.

On estime qu'environ 10 000 enfants sont tués ou blessés chaque année par des mines antipersonnel à travers le monde.

Il existe également ce que l'on appelle les « enfants soldats » :

Malgré la protection prévue par le droit, des enfants continuent d'être recrutés par des groupes armés. De nombreux enfants sont ainsi séparés de leur famille, enlevés, tués, mutilés ou victimes de sévices sexuels ou d'autres formes d'exploitation.

Ces enfants sont privés du droit à la protection, ils grandissent au milieu du danger et de la violence.

Un Protocole facultatif de la CIDE datant de 2000 a érigé l'âge minimum de recrutement obligatoire des Etats et d'engagement volontaire à 18 ans cas de conflits armés. Ce protocole indique que les groupes armés ne doivent pas pouvoir recruter des enfants de moins de 18ans et invite les États à réglementer et criminaliser ces pratiques.

D'après un rapport de l'ONU datant de 2015, 20 pays sont inscrits sur la liste noire des pays faisant encore recours aux enfants soldats : Afghanistan, Birmanie, Burundi, Colombie, Côte d'Ivoire, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Erythrée, Géorgie, Haïti, Iraq, Liban, , Népal, Ouganda, Philippines, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Syrie, Tchad, Thaïlande et dans le Territoire palestinien occupé par Israël.

Pour aller plus loin, n'hésitez pas à consulter le site du journaliste Jean-Charles Champagnat qui a rédigé plusieurs articles à ce sujet : <https://www.droitsenfant.fr/guerre.htm>